Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260622-D202648-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
17 juin 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à 19 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Maire,

Etaient présents : Tristan BREHIER, Anne JOURDAIN, Isabelle LE BIHAN, Loïc MARREC, Noël-Luc BOSSER, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Gaëlle GOUZAC'H, Christophe FAVE, Delphine ROUSIC, Anouk PERON, Vincent MARIETTE, Thierry BAUDOIN, Béatrice BIENASSIS et Lydia LE VOURCH.

Absents excusés : Yann KEREBEL qui a donné procuration à Anouk PERON, Eric COZIEN qui a donné procuration à Christophe FAVE et Morgane LE GALL qui a donné procuration à Noël-Luc BOSSER.

Secrétaire de séance : Gaëlle GOUZAC'H

DELIBERATION N°D-2026-48

Objet : révision de tarifs communaux

Rapporteur : Anne JOURDAIN, adjointe en charge de l'animation

Durant l'été, la Mairie met en place des ateliers « Fais ta crêpe » à destination des estivants et lampaulais. L'inscription payante est actuellement de 4 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer à 5 € pour la participation aux ateliers « Fais ta crêpe ».

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 22 juin 2026,

Le Maire,
Tristan BREHIER

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)